

Richard Bergeron, chroniqueur urbain
Ici Radio-Canada Première 95,1 FM, émission Le 15-18

COVID-19 : À propos de confinement

Chronique du 2 avril 2020

Le premier ministre Legault a annoncé hier de nouvelles mesures de confinement, notamment l'interdiction des déplacements entre les régions éloignées du Québec et le Sud de celui-ci. Pour reprendre ses propos :

- « *Ceux qui êtes au Nord, n'allez pas au Sud. Ceux qui êtes au Sud, n'allez pas au Nord* ».

M. Legault et la mairesse Plante évoquent également la possibilité de recourir à des confinements plus sévères sur l'île de Montréal, notamment en ce qui concerne l'accès aux parcs.

Que faut-il penser de cette stratégie à formes multiples que constitue le confinement en contexte d'épidémie ? Pour aider à se situer, le tableau qui suit présente la diffusion à ce jour de l'épidémie sur le territoire du Québec.

État de la pandémie COVID-19 dans les régions Québec, au 2 avril 2020

	Population 2016	COVID-19	
		Nombre de cas recensés	Taux pour 100 000 habitants
Montréal	1 942 044	2 097	108
4 régions entourant Montréal	3 044 502	1 279	42
6 régions du centre et du sud du Québec	2 387 927	1 067	45
6 régions éloignées	854 189	165	19
Le Québec	8 228 662	4 608	56

Sources : Statistique Canada et La Presse +. Traitement RB.

Trois formes de confinement

1) Confinement d'une **population saine**, afin de la protéger de l'épidémie :

- Pratiquement impossible à réaliser à grande échelle, puisque supposerait :
 - Que les autorités aient dès le jour 1 une connaissance parfaite des risques encourus pour leur population;
 - Et qu'elles bloquent immédiatement et totalement l'accès à leur territoire;
- Une fois l'épidémie déclenchée, cette forme de confinement peut être utilisée au cas par cas, à diverses échelles :
 - C'est ce que l'on fait actuellement avec les **résidences pour personnes âgées** où le coronavirus n'est pas encore apparu :
 - Ce qui est le cas de 1 500 des plus de 2 000 résidences du Québec;

- C'est aussi ce que le gouvernement tente de réaliser en **isolant les régions éloignées**, en combinaison avec le second type de confinement.

2) Confinement des **seuls individus infectés** :

- Selon plusieurs spécialistes, dont Gérard Delepine chirurgien oncologue, statisticien et Nicole Delépine pédiatre cancérologue :
 - *« La seule stratégie qui fasse sens est de dépister massivement, puis confiner les positifs et/ou les traiter, tout comme les cas à risques ».*
- Idéale en théorie, cette stratégie n'est toutefois envisageable **en début d'épidémie** que si les autorités ont longtemps à l'avance prévu non seulement le coup, mais ce coup là en particulier :
 - Disposer par avance de suffisamment de tests, de masques, d'appareils respiratoires, de lits d'hôpitaux, de protocoles d'intervention, etc.
- **En cours d'épidémie**, lorsque l'appareil de lutte atteint sa capacité opérationnelle, il devient possible de recourir à cette stratégie dans les régions où l'épidémie est encore peu étendue :
 - De là la décision prise hier d'isoler les **régions éloignées** du Québec.

3) Confinement d'une **population dont certains individus sont infectés** :

- Vise à limiter la propagation de l'épidémie à cette population :
 - Comme on l'a vu à plusieurs reprises sur de grands bateaux de croisière, accueillant des milliers de passagers;
 - Ce confinement peut aussi se faire suivant un **découpage géographique** : quartier d'une ville, région d'un pays, ou autre;
- Vise aussi à limiter la vitesse de propagation de l'épidémie, à « **lisser la courbe** » comme on l'a beaucoup entendu ces dernières semaines :
 - L'objectif étant que le nombre de cas graves n'excède à aucun moment la capacité du système de santé.
- Il s'agit de la stratégie de confinement à la fois « **à l'aveugle** » et « **par défaut** », quand ni la première ni la seconde ne sont envisageables :
 - **Stratégie qui doit être graduellement renforcée;**
 - Jusqu'à ce que la maîtrise de la situation devient suffisante pour que la première et la seconde stratégies deviennent possibles.
- C'est précisément là que l'on en est aujourd'hui relativement à Montréal :
 - C'est pour ça que l'on envisage la **fermeture des parcs**.

Conclusion

La lutte au COVID-19 fait appel au sens des responsabilités de tous.

Au stade actuel, à Montréal, nous avons toujours le droit de sortir dehors, de faire notre jogging, de nous balader partout à bicyclette, incluant dans les parcs.

Nous ne conserverons toutefois ces droits que si tous obéissent à l'interdiction des attroupements et au respect d'une distance minimale de 2 mètres entre individus.

Personnellement, je ne souhaite pas qu'en ce début de printemps, nous perdions notre droit de fréquenter les parcs de Montréal :

- Mardi dernier, j'ai constaté que le parc des Rapides de Lachine est cadenassé;
- Forçant les familles qui s'y présentent à piteusement rebrousser chemin;
- Ce qui faisait peine à voir...

Que tout un chacun se le dise donc :

- ***« Grâce à mon comportement responsable, je contribue à ce que tous conservent le droit de fréquenter les parcs de Montréal au cours des prochaines semaines. »***